

COMMUNE DE JUNAS

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, en application de la délibération n°CM2020-10-08-08 du Conseil Municipal de Junas en date du 8 octobre 2020, il sera procédé à une mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Junas du lundi 16 novembre 2020 au vendredi 18 décembre 2020 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs. Ce projet de modification simplifiée n° 4 du PLU a pour objets :

- 1) Mises à jour des servitudes d'urbanismes (servitude I3 incorrecte, zones de périls de l'artère du midi absentes, servitudes AS1 des zones de protections de captage d'eau ont été modifiées,
- 2) Correction du plan de zonage : report de l'étiquette du nom de la zone IIAUd qui a disparu lors de la dernière modification du PLU,
- 3) Correction du plan de zonage : marge de recul le long de la RD12 ne suit pas le tracé de la route au niveau du croisement avec la RD140,
- 4) Correction du plan de zonage : suppression de 2 emplacements réservés, objet de la première modification simplifiée, ils ont réapparu après la modification du 05/05/2017 par erreur,
- 5) Annexion du zonage soumis à Projet Urbain Partenarial (PUP),
- 6) Améliorer la rédaction d'un certain nombre de dispositions du règlement,

Les pièces du dossier de mise à disposition et un registre d'observations, seront tenus à disposition du public en Mairie de Junas pendant la durée de la mise à disposition du lundi 16 novembre 2020 au vendredi 18 décembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Mardi : 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00

Samedi 28 novembre : 9 h 30 à 11 h 30

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition auprès de la Mairie de Junas dès 16 novembre.

Le dossier de mise à disposition sera, de plus, mis en ligne sur le site internet de la commune de Junas à l'adresse suivante : www.junas.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre mis à disposition ou les adresser par écrit à la mairie de Junas, 1 place de L'avenir, 30 250 JUNAS, ou par email à l'adresse : urbanisme@junas.fr

À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par le Maire en Conseil Municipal qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par une délibération motivée.

Le présent avis fera l'objet d'un affichage en mairie 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition et sera publié sur le site internet de la Commune.

Le Maire
Mme PELLET Marie-José